



○ **Marielle de Sarnez** <marielle.desarnez@assemblee-nationale.fr>

À Laurent Provot

[Répondre](#) [Répondre à tous](#) [Transférer](#) [Supprimer](#) [Mettre en liste blanche](#) [Mettre en liste noire](#)

Pièces jointes (4) [Vue](#) [Télécharger](#)

QST-AN-15-28993QE.pdf (99 Ko)

image001.png (18.5 Ko)

image002.png (26.8 Ko)

image003.jpg (49.7 Ko)

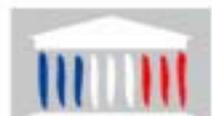
Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre courriel sur les accueillants familiaux qui a attiré l'attention de Marielle de Sarnez, députée de Paris et Présidente de la Commission des Affaires étrangères. Sensible à cette problématique, Marielle de Sarnez a déposé une question écrite à ce sujet, parue ce jour au Journal officiel. Je vous la transmets en pièce jointe.

Bien à vous,

Lilia Chanaoui

Collaboratrice de Marielle de Sarnez – Présidence de la commission des Affaires étrangères



33 rue Saint-Dominique

75007 Paris

+33 (0)1 40 63 42 93



15ème législature

Question N° : 28993	De Mme Marielle de Sarnez (Mouvement Démocrate et apparentés - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > professions et activités sociales	Tête d'analyse > Situation des accueillants familiaux	Analyse > Situation des accueillants familiaux.
Question publiée au JO le : 28/04/2020		

Texte de la question

Mme Marielle de Sarnez attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les accueillants familiaux qui s'occupent, à leur domicile, moyennant rémunération, d'une personne âgée ou d'un adulte en situation de handicap. Environ 15 000 accueillants offrent ainsi à ces personnes une alternative à l'hébergement dans les établissements dédiés. La crise sanitaire actuelle a évidemment contraint les accueillants à intensifier leurs soins et à adopter des comportements d'hygiène et de distanciation particulièrement drastiques. Grâce à ce rehaussement, la transmission du covid-19 dans ces habitations d'accueil a été extrêmement réduite. Toutefois, dans ce contexte, les accueillants agréés ont perdu une source de revenus en raison des annulations d'accueil enregistrées depuis le début du confinement. De nombreux responsables associatifs s'interrogent donc sur une éventuelle prise en compte, par la loi, d'une indemnisation ou de primes comme celles envisagées pour le personnel des Ehpad. Au-delà de cette question, il serait utile de réfléchir aux moyens de favoriser l'accueil familial, qui offre une dimension humaine irremplaçable aux personnes les plus fragiles. Elle lui demande par conséquent de lui préciser les intentions de son ministère sur ces questions.